



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prestations en nature

Question écrite n° 38355

Texte de la question

M Christian Pierret attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, sur les mesures qu'il a prises concernant la sécurité sociale et qui conduisent celle-ci à assurer une couverture minimale des assurés. Cette couverture se reflète dans des taux de remboursement très bas et parfois par le refus pur et simple de prise en charge. Ces mesures rejettent sur les malades et les mutuelles des charges qui ne devraient pas être de leur ressort et amènent une augmentation anormale des taux de cotisations des mutuelles : 17 p 100 pour les actifs en 1988, 44 p 100 pour les retraites, amputant d'autant le pouvoir d'achat des salaires et retraites. Il lui demande s'il envisage de revenir sur ses décisions, compte tenu des conséquences que ces dernières ont eues sur les malades et les mutuelles. Il lui demande également s'il envisage de revenir sur sa décision concernant les médicaments dits de confort pour ceux qui sont obligés d'y recourir par suite de maladie et sur ordonnance. Beaucoup de personnes âgées souffrantes sont contraintes d'avoir recours à ce type de médicaments pour mener une vie normale et certaines démarches afin d'être remboursées relèvent presque de la mendicité ce qui est humiliant pour ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Pierret Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38355

Rubrique : Assurance maladie maternité: prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale

Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1253